

EN CONVERSATION AVEC...

...ANTONIO VERCHER NOGUERA, PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSULTATIF DES PROCUREURS EUROPÉENS (CCPE)

M. Antonio Vercher Noguera (Espagne) est l'actuel président du CCPE. Au fil des ans, il a activement contribué à l'élaboration des Avis et des normes du CCPE mais il les a également défendus et promus sans relâche dans toute l'Europe et au-delà. M. Vercher Noguera est le procureur général de l'Espagne pour l'environnement et l'urbanisme, et a le rang de procureur général adjoint. Nous lui avons demandé de nous faire part de son point de vue sur le CCPE.



*Antonio Vercher Noguera (Espagne) -
Président du CCPE depuis le 1er janvier
2025*

1. Qu'est-ce que le CCPE ?

Le CCPE est un organe unique, composé uniquement de procureurs en exercice de tous les États membres du Conseil de l'Europe, agissant à titre individuel. De cette manière, le CCPE donne la perspective des procureurs de toute l'Europe. Il se concentre sur les questions qui intéressent les procureurs dans leur travail et vise à garantir que les procureurs puissent travailler de manière indépendante, impartiale et efficace dans l'exercice de leurs importantes responsabilités au sein des systèmes juridiques nationaux.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les procureurs jouent un rôle important dans nos sociétés. Ils défendent, par leurs actions, l'équité et l'impartialité de la justice et, en fin de compte, l'État de droit. Le CCPE a parfois été qualifié de « bras procureur » du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, dans la mesure où c'est par l'intermédiaire du CCPE que les meilleurs exemples de bonnes pratiques sont rassemblés, analysés et transformés en normes et orientations que le Comité des Ministres transmet à tous les

États membres afin de renforcer le statut des procureurs et leur travail indépendant, impartial et efficace dans toute l'Europe.

2. Sur quoi le CCPE travaille-t-il actuellement ?

A ce jour, le CCPE a déjà adopté 19 avis thématiques qui couvrent les aspects les plus essentiels de la profession de procureur et soutiennent le travail non seulement des procureurs, mais aussi plus généralement des responsables politiques et des décideurs.

En 2025, le CCPE travaille - dans ce qui sera son Avis n° 20 (2025) - sur la diversité et l'inclusivité au sein des ministères publics, afin de mieux comprendre comment cette diversité et cette inclusivité peuvent avoir une valeur ajoutée commune importante pour la délivrance d'une justice équitable et impartiale. La nécessité de mettre l'accent sur la diversité et l'inclusion découle à la fois du tissu complexe des sociétés d'aujourd'hui et des avantages qu'il y a à refléter cette situation dans la composition des services de poursuite, comme pour toute entité publique. La diversité des origines, des expériences et des points de vue des procureurs est bénéfique pour leur processus de prise de décision et peut également renforcer la confiance du public dans le système judiciaire.

Il travaille également cette année sur une étude thématique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le travail des ministères publics. Cette étude thématique fait écho à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits humains, la démocratie et l'État de droit, récemment adoptée. Cette étude thématique servira en effet de base à l'élaboration de normes pertinentes dans un futur avis du CCPE, en explorant la législation, les règles et les lignes directrices pertinentes dans les États membres en ce qui concerne l'utilisation de l'IA dans le travail des ministères publics et en décrivant l'état actuel de la situation dans ce domaine.

3. Le Conseil de l'Europe place l'environnement parmi ses actions prioritaires. Quel est le rôle des procureurs dans ce domaine ?

Je suis heureux de répondre à cette question car, m'étant spécialisé dans le cadre de mon travail sur les questions environnementales, j'ai naturellement été un fervent partisan du travail du CCPE sur l'Avis n° 17 (2022) relatif au rôle des procureurs dans la protection de l'environnement.

Les estimations des recettes illicites provenant des crimes contre l'environnement, y compris le commerce illégal des produits de la faune et de la flore, indiquent que les crimes contre l'environnement sont parmi les crimes les plus rentables au monde, avec des effets souvent durables, voire irréversibles, sur les générations futures.

L'Avis n° 17 (2022) du CCPE fait écho à la Recommandation CM/Rec(2022)20 du Comité des Ministres sur les droits humains et la protection de l'environnement, adoptée simultanément, et reste plus pertinent que jamais après l'adoption par le Comité des Ministres de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement le 14 mai 2025.

L'Avis reconnaît la complexité des crimes contre l'environnement, qui peuvent être multiformes et liés à d'autres activités criminelles majeures, ainsi que les défis auxquels sont confrontés les procureurs pour y faire face. Il s'appuie donc sur l'expérience pratique des procureurs de toute l'Europe dans ce domaine afin de fournir des conseils utiles qui tiennent compte des différences entre les systèmes juridiques. Avec un peu de recul, cet

avis illustre la force de l'approche suivie par le CCPE dans ses avis, qui lui permet de rassembler des normes ancrées dans la pratique qui font la différence dans le travail des procureurs à travers l'Europe.

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION JURIDIQUE



Protection des avocats

[La Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat](#), préparée par le CDCJ et son [Comité d'experts pour la protection des avocats \(CJ-AV\)](#), a été adoptée par le Comité des Ministres le 12 mars 2025. Elle a été ouverte à la signature le 13 mai 2025 à Luxembourg lors de la 134e session du Comité des Ministres. À ce jour, elle a déjà été signée par 18 États membres. La convention vise à protéger les avocats et les associations de barreaux face à l'augmentation des attaques et des ingérences dans le libre exercice de la profession. Les avocats sont essentiels pour garantir l'accès à la justice pour tous.

[Lire la suite >](#)

Droits de l'enfant dans les procédures de prise en charge

Le 28 mai 2025, le Comité des Ministres a adopté deux Recommandations visant à renforcer la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant [dans les procédures de séparation parentale](#) et [dans les procédures de placement](#). Ces deux recommandations ont été préparées conjointement par le CDCJ et le [Comité directeur des droits de l'enfant \(CDENE\)](#) et leur comité d'experts conjoint ([CJ/ENF-ISE](#)). Des outils pratiques de mise en œuvre destinés aux décideurs politiques ont également été préparés pour les aider à concevoir des politiques dans les domaines de la séparation parentale et des procédures de placement.

[Lire la suite >](#)



Accès des personnes conçues par don à leurs origines

Du 3 au 5 juin 2025, [le Comité d'experts sur l'accès aux origines \(CJ-OR\)](#) a tenu sa première réunion à Strasbourg. Le comité a été chargé - sous la direction et la supervision du CDCJ - de rédiger une recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur le droit des personnes conçues par don à connaître leurs origines. À cette occasion, il a entendu différentes parties prenantes (personnes conçues par don, un parent représentant l'association des patients et ex-patients de la procréation médicalement assistée (PMA), un donneur et des organisations de la société civile).

[Lire la suite >](#)



Enfants apatrides

Le CDCJ a publié une [étude de faisabilité sur un instrument juridique non contraignant relatif à l'accès des enfants apatrides à la nationalité](#) en février 2025. Le [Groupe de travail restreint du CDCJ sur les migrations \(CDCJ-MIG\)](#) a tenu sa troisième réunion sur l'accès à la nationalité des enfants apatrides du 23 au 25 avril 2025. Au cours de cette réunion, il a examiné un avant-projet de révision de la [Recommandation CM/Rec\(2009\)13](#) sur la nationalité des enfants et le projet de recueil de bonnes pratiques sur l'accès à la nationalité pour les enfants apatrides.

[Lire la suite >](#)



Informations sur le droit étranger

Une page web visant à faciliter la mise en œuvre de la [Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger \(STE n° 62\)](#) et de son [Protocole additionnel \(STE n° 97\)](#) a été lancée en janvier 2025. Ces instruments sont destinés à fournir des mécanismes permettant à un État partie d'obtenir des informations sur le droit étranger auprès d'un autre État partie lorsque cela s'avère nécessaire pour résoudre des litiges. La page web contient un certain nombre d'outils pratiques (manuel, formulaires types, vidéos, rubrique FAQ).

[Lire la suite >](#)

Renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire

Le CDCJ a poursuivi son travail sur le suivi du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité du pouvoir judiciaire (Plan d'action de Sofia) avec la préparation de l'examen thématique axé sur la carrière et la formation des juges. Pour les besoins de ce rapport, il a préparé un questionnaire adressé à la fois au CDCJ et au [Conseil consultatif de juges européens \(CCJE\)](#) et dont les réponses permettront d'avoir une idée claire de l'état de la situation à travers l'Europe avant de décider d'une action future.

[Lire la suite >](#)

CONCERNANT LES JUGES ET PROCUREURS



*Mme Leonie Reynolds (Irlande),
Présidente du CCJE, du 1er janvier
2024 au 31 décembre 2025*



*Le Groupe de travail du CCPE s'est
réuni à Strasbourg les 22 et 23 mai
2025 pour discuter du projet d'Avis n°
20 (2025) sur la diversité et
l'inclusivité au sein des ministères
publics*

Avis du CCJE sur le bien-être des juges

Cette année, le [Conseil consultatif de juges européens \(CCJE\)](#) prépare un avis sur l'importance du bien-être des juges pour l'exercice de la justice et l'État de droit. Il soulignera comment le bien-être des juges est un facteur important pour le fonctionnement efficace des systèmes judiciaires. Il s'appuie sur la situation en Europe à partir des réponses à un questionnaire adressé aux membres du CCJE ainsi qu'entre autres, sur la Déclaration sur le bien-être des juges (Déclaration de Nauru) adoptée lors d'une Conférence judiciaire régionale organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) le 26 juillet 2024.

[Lire la suite >](#)

Avis du CCPE sur la diversité et l'inclusivité dans les ministères publics

En 2025, le [Conseil consultatif des procureurs européens \(CCPE\)](#) travaille sur un avis soulignant les avantages de la promotion de la diversité et de l'inclusivité dans la composition des ministères publics pour leur processus de prise de décision et le renforcement de la confiance du public.

En outre, le CCPE prépare une étude thématique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

[Lire la suite >](#)

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

- [Premier séminaire du réseau interrégional de l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie \(20 mai 2025\)](#)

- [Conférence "**Protéger les avocats, préserver l'accès à la justice**", pour marquer l'adoption et l'ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat \(16 juin 2025\)](#)

- [Side-event « **Protéger les avocats pour garantir l'accès à la justice - La nouvelle Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat** », 59e session du HCR des Nations Unies \(27 juin 2025\)](#)

PUBLICATIONS

Étude de faisabilité
sur un instrument juridique
non contraignant concernant l'accès
des enfants apatrides à la nationalité



www.coe.int/cdj



Étude de faisabilité sur un instrument
juridique non contraignant concernant
l'accès des enfants apatrides à la
nationalité

[Lire la suite >](#)

Guide pratique sur les mécanismes
de la Convention européenne
dans le domaine de l'information
sur le droit étranger (STE n° 62) et
son protocole additionnel (STE n° 97)



www.coe.int/cdj



Guide pratique sur les mécanismes de
la Convention européenne dans le
domaine de l'information sur le droit
étranger (STE n° 62) et son protocole
additionnel (STE n° 97)

[Lire la suite >](#)

LA CONVENTION
DU CONSEIL DE L'EUROPE
POUR LA PROTECTION
DE LA PROFESSION D'AVOCAT



www.coe.int/cdcj



RÉTENTION
ADMINISTRATIVE
DES MIGRANTS
ET DES DEMANDEURS
D'ASILE



Guide pour les praticiens



Brochure sur la Convention du
Conseil de l'Europe pour la protection
de la profession d'avocat

[Lire la suite >](#)

Rétention administrative des migrants
et des demandeurs d'asile - Guide
pour les praticiens

Nouvelles traductions disponibles en
[arménien](#), [italien](#) et [espagnol](#)

[Lire la suite >](#)



Donnez votre avis

Vous recevez ce bulletin d'information en raison de l'intérêt que vous portez aux aspects de la coopération juridique. Nous serions ravis de connaître votre avis, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : DGI-CDCJ@coe.int.



**Quelqu'un vous a transmis cette lettre d'information?
Vous souhaitez la recevoir directement?**

Inscription

Conseil de l'Europe, Avenue de l'Europe F-67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 (0)3 88 41 20 00

www.coe.int



© Conseil de l'Europe | [Avis de non-responsabilité](#) | [Newsletters Avis de confidentialité des données](#) [EN BAS DE PAGE]